



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén./Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 1^{er} juin 2020 à 20 h, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Le conseil de la municipalité de Val-Joli siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin 2020.

Sont présents en personne : Sylvain Côté, conseiller, Philippe Verly, conseiller; Gilles Perron, conseiller; Raymond Côté, conseiller, Lise Larochelle, conseillère et Josiane Perron, conseillère. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente en personne Marie-Céline Corbeil, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-06-443

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – SÉANCE À HUIS-CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-029 DU 26 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 200-029 daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléphone ou en personne;

En conséquence, la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne et par téléphone.

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2020-06-444

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly que l'ordre du jour de la présente soit le suivant :



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance à huis-clos en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 256 avril 2020
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
4. Première période de questions du public (pas de public, à huis clos)
5. Autorisation des comptes
6. Rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants des états financiers 2019
7. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Régie incendie
 - c. Loisirs
 - d. Environnement
 - e. Trans-Appel
 - f. Urbanisme
8. Embauche de l'employé étudiant
9. Embauche de l'inspecteur en bâtiment et environnement et agraire
10. Octroi contrat archiviste
11. Octroi contrat climatisation Hôtel de ville
12. Adhésion de la directrice à l'ADMQ
13. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 842 700 \$ qui sera réalisé le 8 juin 2020
14. Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 1 842 700 \$ qui sera réalisé le 8 juin 2020

SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. Adoption du rapport annuel sécurité incendie pour 2019

TRANSPORT

16. Octroi du contrat de réfection et pavage du rang 10
17. Octroi du mandat de surveillance de chantier pour la réfection et le pavage du rang 10
18. PPA-CE demande de subvention
19. Octroi pour installation d'un nouveau luminaire
20. Lancement appel d'offres public pour la fourniture d'une rétrocaveuse

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. Compte-rendu de l'officière en bâtiment, environnement et agraire – avril et mai
22. Correction de la résolution 2020-03-390 pour usage carrière et sablière
23. Désignation du technicien en foresterie de la MRC du Val St-François

LOISIRS ET CULTURE

24. Fourniture de 2 modules grimpeurs
25. Entente intermunicipale avec Windsor
26. Soutien financier à la Coopérative Val Horizon

AUTRES

27. Affaires nouvelles et suivi : ajout de annulation résolution 2020-03-393 en raison d'un changement de matricule
28. Deuxième période de questions
29. Correspondance
30. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

ADMINISTRATION

2020-06-445 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison des mesures liées à la Covid, il n'y a pas de présence de public.

2020-06-446 5. AUTORISATION DES COMPTES

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron appuyé par la conseillère Lise Larochelle et résolu :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté. **À cette liste s'ajoute la facture de Rénové & fils inc. au montant de 18 645.67\$ qui a été déposée avant la séance et étudiée par les membres.**

SALAIRES

Les chèques de salaires nets pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020 représentent un total net de 13 743.77\$.

COMPTES À PAYER EN DATE DU 1^{er} juin 2020

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI 29 mai 2020

Liste des paiements émis (du 2020-05-05 au 2020-06-01)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000244 (A)			2020-06-02	14	VIVACO groupe coopératif	2 427,50 \$
202000245 (A)			2020-06-02	32	INFOTECH	281,69 \$
202000246 (A)			2020-06-02	34	JOURNAL ACTUALITÉS - L'ÉTINCELLE	611,07 \$
202000247 (A)			2020-06-02	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	464,19 \$
202000248 (A)			2020-06-02	225	DIANE ST-PIERRE	1,97 \$
202000249 (A)			2020-06-02	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	1 266,47 \$
202000250 (A)			2020-06-02	409	CHERBOURG	37,94 \$
202000251 (A)			2020-06-02	475	ACIERS SIMMONDS LTÉE	147,95 \$
202000252 (I)	7848		2020-06-02	539	COMPRESSEUR ROBITAILLE INC	1 461,47 \$
202000253 (A)			2020-06-02	678	SANI ESTRIE INC	5 064,29 \$
202000254 (A)			2020-06-02	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	97,73 \$
202000255 (A)			2020-06-02	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	94,48 \$
202000264 (A)			2020-06-02	789	ÉNERGIE SONIC INC.	434,07 \$
202000256 (A)			2020-06-02	929	ATELIER LAVOIE	13,79 \$
202000257 (A)			2020-06-02	1032	MARIE-ÈVE PARR	150,93 \$
202000258 (A)			2020-06-02	1262	TRANSPORT-EXCAV. JOCELYN MÉNARD	6 031,87 \$
202000259 (A)			2020-06-02	1267	PAPETERIE 2000 RICHMOND INC.	329,80 \$
202000261 (I)	7849		2020-06-02	1338	CHAUFFAGE VINCENT AUDET	416,21 \$
202000263 (A)			2020-06-02	1345	THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR SENCRL	1 437,19 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 20 770,61 \$

Total des paiements 20 770,61 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 20 770,61 \$

Total des dépôts direct 0,00 \$

20 770,61 \$



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

INCOMPRESSIBLES DU MOIS ET FACTURES AUTORISÉES D'AVANCE MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

29 mai 2020

Liste des paiements émis (du 2020-05-05 au 2020-06-01)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000229 (C)			2020-05-12	885	PITNEY WORKS	172,46 \$
202000230 (C)			2020-05-12	28	HYDRO-QUEBEC	711,04 \$
202000238 (I)			2020-05-15	28	HYDRO-QUEBEC	650,31 \$
202000239 (I)			2020-05-15	28	HYDRO-QUEBEC	117,04 \$
202000240 (I)			2020-05-15	28	HYDRO-QUEBEC	974,71 \$
202000231 (C)			2020-05-20	964	TELUS	45,99 \$
202000232 (C)			2020-05-20	723	AXION	167,89 \$
202000234 (C)			2020-05-28	68	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 569,61 \$
202000235 (C)			2020-05-28	67	MINISTRE DU REVENU	4 350,58 \$
202000236 (I)			2020-05-28	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 227,16 \$
202000237 (C)			2020-05-28	8	Retraite QUÉBEC	543,29 \$
202000241 (I)			2020-05-29	28	HYDRO-QUEBEC	29,29 \$
202000242 (I)			2020-05-29	28	HYDRO-QUEBEC	227,69 \$
202000243 (I)	7845		2020-05-29	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	88,21 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 10 875,27 \$

Total des paiements 10 875,27 \$

paiement

Total des paiements émis par type de

Total des chèques 10 875,27 \$

Total des dépôts direct 0,00 \$

10 875,27 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

6. RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire dépose le rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Val-Joli pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019. Ce rapport sera publié dans Les Nouvelles de Val-Joli, édition juin 2020 et sur le site internet.

7. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS :

a) mairie :

Le maire fait rapport que les travaux d'aqueduc sont presque finalisés. Un ponceau sera ajouté dans le rang 10 et les travaux d'asphaltage du rang 10 auront lieu cet été.

b) Régie des incendie :

Le conseiller Philippe Verly mentionne qu'il y aura une réunion mardi le 9 de la Régie incendie.

c) Loisirs

La conseillère Josiane Perron ira valider le 2 juin avec les travaux publics l'emplacement des dalles de béton pour les balançoires et des nouveaux modules de jeu qui seront installés dans les parcs St-Antoine, rang 10 et la halte Titus. La saison de balle a été annulée en raison de la pandémie Covid-19. Les modules de jeux des parcs et le mobilier urbain sera accessible dans les prochains jours mais pas les bâtiments de service en raison des mesures de distanciation qui ne pourront être surveillées dans les salles communes.

d) environnement : aucun sujet

e) Trans-Appel :

le conseiller Gilles Perron a assisté à l'AGA qui s'est tenue en visioconférence. La prochaine rencontre aura lieu le 8 juin.

f) Urbanisme

l'embauche du nouvel inspecteur est complété. Sa nomination est entérinée ce soir. Il s'agit de M. Frédérick Bernier



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

2020-06-447 8 EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli désire embaucher des étudiants pour les travaux de la saison estivale et assister les employés municipaux dans divers travaux publics

CONSIDÉRANT QUE M. Xavier Perreault a travaillé comme employé étudiant en 2019 et qu'il a soumis sa candidature et qu'il a été rencontré en entrevue;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la situation de la COVID-19, nous ne pouvons ouvrir nos parcs pour le moment et que par le fait même, nous n'avons pas de travail pour un 2^e employé de voirie mais que nous suivons l'évolution de la situation pour éventuellement procéder à l'embauche d'un 2^e étudiant;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité

DE confirmer l'engagement de Xavier Perreault à compter du 1^{er} juin 2020, pour un poste d'emploi d'été étudiant, puisqu'il répond à tous les critères énoncés dans l'offre d'emploi. Le taux horaire sera de 14.00 \$ et l'emploi est pour une durée de 11 semaines et pourrait se prolonger au-delà de cette période selon les disponibilités de M. Perreault et des travaux à effectuer.

2020-06-448 9. EMBAUCHE DE M. FRÉDÉRIK BERNIER AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des démarches pour s'adjoindre les services d'un nouvel inspecteur municipal en bâtiment, environnement et agraire;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu processus d'embauche et sélection des candidats ayants postulés ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Frédérick Bernier a été sélectionné ;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté
appuyé par le conseiller Philippe Verly
et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Frédérick Bernier, à titre d'inspecteur municipal, de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme, inspecteur régional des cours d'eau municipaux, fonctionnaire responsable du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (LRM Q2-r.22), fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur le prélèvement des eaux souterraines (LRM Q2-r.35.2), conciliateur-arbitre désigné pour le règlement des mésententes visées par l'article 36 de la L.C.M. et personne responsable de la répression des mauvaises herbes.

D'embaucher monsieur Frédérick Bernier au poste d'inspecteur municipal en bâtiment, environnement et agraire.

2020-06-449 10. OCTROI CONTRAT ARCHIVISTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite s'adjoindre les services d'un archiviste pour la gestion de ses archives;

CONSIDÉRANT QUE la firme H.B. archiviste, représentée par M. Michel Hamel, a déposé une offre de service;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de H. B Archiviste au montant de 1100.27\$ plus taxes pour une période de 4 jours pour la gestion des archives en 2020.

2020-06-450 11. OCTROI CONTRAT CLIMATISATION HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli procède à des travaux de rénovation de l'Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le système de climatisation devait être changé et modifié afin de tempérer les bureaux suite à l'ajout de cloisons;

CONSIDÉRANT QUE la firme Climatisation A. C. a déposé une offre de service au montant de 5980.00\$ plus taxes pour fournir et installer une thermopompe multizone avec trois unités intérieures;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de climatisation de l'hôtel de ville à Climatisation A. C.

QUE les travaux soient payés à même le budget prévu pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de ville.

2020-06-451 12 ADHÉSION DE LA DIRECTRICE À L'ADMQ

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion de la directrice à l'ADMQ pour l'année 2020 au montant de 435\$ plus taxes.

2020-06-452 13 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 842 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 JUIN 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Val-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 842 700 \$ qui sera réalisé le 8 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-3	100 100 \$
2019-05	105 100 \$
2019-08	1 425 000 \$
2019-08	212 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2019-05 et 2019-08, la Municipalité de Val-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSIANE PERRON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISE LAROCHELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 8 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 juin et le 8 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	91 300 \$	
2022.	93 000 \$	
2023.	95 400 \$	
2024.	97 400 \$	
2025.	99 500 \$	(à payer en 2025)
2025.	1 366 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2019-05 et 2019-08 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2020-06-453 14 RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 842 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 JUIN 2020

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	1 ^{er} juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 juin 2020
Montant :	1 842 700 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 8 juin 2020, au montant de 1 842 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

91 300 \$	1,20000 %	2021
93 000 \$	1,30000 %	2022
95 400 \$	1,45000 %	2023
97 400 \$	1,60000 %	2024
1 465 600 \$	1,70000 %	2025

Prix : 98,60400

Coût réel : 1,99874 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

91 300 \$	2,06000 %	2021
93 000 \$	2,06000 %	2022
95 400 \$	2,06000 %	2023
97 400 \$	2,06000 %	2024
1 465 600 \$	2,06000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,06000 %

3 - CD DU VAL-SAINT-FRANCOIS

91 300 \$	2,15000 %	2021
93 000 \$	2,15000 %	2022
95 400 \$	2,15000 %	2023
97 400 \$	2,15000 %	2024
1 465 600 \$	2,15000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,15000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE VERLY
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN CÔTÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Val-Joli accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 8 juin 2020 au montant de 1 842 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2009-3, 2019-05 et 2019-08. Ces billets sont émis au prix de 98,60400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-06-454 15 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SÉCURITÉ INCENDIE POUR 2019

ATTENDU le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir. gén/Sec.-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

ATTENDU QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au Ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2020;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire municipal;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la municipalité de Val-Joli pour l'année 2019;

DE faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

TRANSPORT

2020-06-455 16 OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION ET DE PAVAGE DU RANG 10 RIRL- AN 2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a lancé un appel d'offres public pour le projet de Réfection et pavage du Rang 10 dans le cadre du programme RIRL-an 2

CONSIDÉRANT QUE 4 soumissionnaires ont déposé une soumission soit :

Compagnie	Prix taxes incluses
Pavage Maska	659 648.57
Eurovia	785 105.07
G. G Laroche excavation	732 938.32
Sintra	657 657.00

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise SINTRA a déposé la plus basse soumission conforme;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de réfection et pavage du rang 10 à SINTRA pour un montant de 657 657.00\$ taxes incluses.

DE payer les travaux à même la subvention du programme RIRL- an 2 et le surplus affecté pour ces travaux.

2020-06-456 17. OCTROI DU MANDAT DE SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LE PROJET DE RÉFECTION ET PAVAGE DU RANG 10

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli doit s'adjoindre les services de surveillance de chantier pour les travaux de réfection et pavage du Rang 10;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été déposée par la firme WSP;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Josiane Perron
Et résolu à l'unanimité



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

D'octroyer le mandat de surveillant de de chantier pour le projet de réfection et pavage du rang 10 à la firme WSP au tarif de 12 780.00\$ plus taxes.

2020-06-457 18. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PPA-CE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du programme PPA-CE pour la réfection de son réseau routier municipal;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par la conseillère Lise Larochelle
Et résolu à l'unanimité

DE déposer une demande de subvention au montant de 65 000\$ dans le cadre du Programme PPA-CE pour la réfection du réseau routier.

2020-06-458 19. OCTROI POUR INSTALLATION D'UN NOUVEAU LUMINAIRE SOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite installer un luminaire solaire à l'intersection de la route 143 et du chemin de la Grande ligne

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à Lignes électriques FJS pour la fourniture et installation et l'installation complète du luminaire solaire au montant de 1975.00\$ plus taxes.

2020-06-459 20. LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE D'UNE RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite remplacer la rétrocaveuse actuelle qui a plus de 20 ans et qui nécessite d'importantes réparations

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité

DE lancer un appel d'offres public pour la fourniture d'une rétrocaveuse neuve selon les spécifications du devis d'appel d'offres.

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

21. COMPTE-RENDU DE L'OFFICIÈRE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE – MARS ET AVRIL 2020

Voici les principales activités du département d'urbanisme pour les mois d'avril et mai :

- Émission de permis
- Dossier général demande de permis, demande d'informations/ information lotissement droit acquis
- Dossier CPTAQ
- Dossier égout aqueduc Rang 10 et route 249, remise de documents



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

- Assistance direction pour suivi dossier
- Suivi de demande de dérogation mineure

Permis avril	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2019	0	9	113 000	1	0
2020	0	3	0	0	0

Permis mai	Nouvelle construction	Autres permis	Évaluation totale	Lotissement	Renouvellement
2019	1	14	472 500	0	0
2020	0	18	116 525	0	0

2020-06-460 22 CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2020-03-390

DEMANDE DE CPTAQ POUR UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRIQUES CONCERNANT LE LOT 3 678 008 À PROXIMITÉ DU RANG 9

CONSIDÉRANT QUE les lots avoisinants sont principalement boisés avec un potentiel agricole de 5-7TP 7-3RT qui représente à 70 % des facteurs limitatifs sérieux au relief parfois difficile et pierreux. Une portion de 30 % n'offre aucune possibilité pour la culture ou le pâturage permanent;

CONSIDÉRANT QUE le lot présente un potentiel agricole plutôt faible et limitatif au niveau de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation d'une carrière n'a pas d'impact sur le développement agricole des lots environnants;

CONSIDÉRANT QUE les résidences qui se trouvent à proximité feront l'objet d'une étude de bruit répondant au standard du ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE c'est à cet endroit que la ressource est disponible en quantité suffisante pour exploiter ce type de matériaux;

CONSIDÉRANT QUE pour ce type d'activité, un projet de modification réglementaire sera mis en place pour rendre conforme l'exploitation de la carrière dans la zone AF-6;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser une activité qui n'était pas autorisée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'exploitation à proximité de la municipalité nous permet un approvisionnement à proximité pour un gravier de qualité;

CONSIDÉRANT QU'il y aura au fil des années d'exploitation un entreposage de 1200m³ de remblais conforme aux exigences de la CPTAQ et qui provient de l'extérieure de la zone agricole et qui servira à effectuer le remblai de l'exploitation une fois celle-ci complété.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

QUE la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser l'utilisation pour le lot 3 678 008 à des fins autres qu'agricoles et entame les procédures de changement de zonage afin de permettre cet usage;

QUE cette résolution abroge les résolutions 2019-11-276 et 2020-03-390.

2020-06-461

23 DÉSIGNATION DU TECHNICIEN EN FORESTERIE DE LA MRC DU VAL ST-FRANÇOIS

ATTENDU QUE la MRC a donné un avis de motion lors de la séance du 20 mai 2020 afin d'informer les membres du conseil de son intention d'adopter, conformément à l'article 79.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement régional # 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE ce règlement vise à régir et encadrer les opérations d'abattage d'arbres et de déboisement forestier dans un objectif d'aménagement durable de la ressource et le maintien du couvert forestier.

ATTENDU QUE par l'adoption de ce règlement, la MRC du Val-Saint-François devient responsable de la gestion du milieu forestier, incluant la délivrance des certificats d'autorisation pour les travaux d'abattage d'arbres et pour les travaux de déboisement visant un changement de vocation du sol;

ATTENDU QUE ce règlement encadre l'abattage d'arbres comme suit:

- en précisant les travaux nécessitant l'obtention d'un certificat d'autorisation;
- en précisant les travaux ne nécessitant pas de certificat d'autorisation;
- en précisant les travaux nécessitant une prescription sylvicole;
- en assurant le maintien de la productivité forestière;
- en interdisant le déboisement pour le changement de vocation à certains endroits;
- en édictant les conditions applicables au déboisement pour le changement de vocation.

ATTENDU QUE ce règlement assure la protection du territoire comme suit:

- en prévoyant les normes relatives à la protection des cours d'eau et des plans d'eau;
- en prévoyant les normes relatives à la protection des bandes boisées lors du déboisement pour changement de vocation
- en prévoyant des normes relatives à la protection des prises d'eau potable;
- en prévoyant des normes relatives à la protection des pentes fortes;
- en prévoyant des normes relatives à la protection des zones inondables;
- en prévoyant des normes relatives à la protection des milieux humides.

ATTENDU QUE ce règlement encadre l'installation de pont temporaire en prévoyant les normes applicables.

ATTENDU QUE ce règlement encadre la construction de chemin forestier et le drainage comme suit :

- en prévoyant les normes relatives à la construction d'un chemin forestier;
- en prévoyant les normes applicables aux aires d'empilement de bois;
- en prévoyant les normes applicables à la construction d'un fossé de drainage.

ATTENDU QUE ce règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la MRC du Val-Saint-François à l'exception de :

- les terres du domaine de l'état;
- lors de la construction d'une infrastructure, d'un bâtiment ou d'un ouvrage conforme à la réglementation municipale, provinciale ou fédérale;
- à l'intérieur des périmètres d'urbanisation des villes ou municipalités du territoire;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

- un terrain d'utilisation résidentielle d'une superficie de 10 000 m² (1 ha) et moins;
- à l'intérieur des secteurs dédiés à la conservation identifiés à la réglementation municipale.

ATTENDU QUE l'avis de motion entraîne, conformément à l'article 79.19.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un effet de gel automatique en ce que aucun permis ou certificat ne peut, à compter de l'avis de motion, être accordé par une municipale locale pour l'exécution de travaux qui, advenant l'adoption de ce règlement, seront prohibés;

ATTENDU QUE la municipalité demeure responsable du traitement des demandes d'information et des demandes de certificats d'autorisation tant et aussi longtemps que le Règlement régional # 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François ne sera pas entrée en vigueur;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'embauche de M. Jean-Guy Boissonneault technicien forestier pour l'administration, la surveillance et l'application Règlement régionale # 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE le technicien forestier a les connaissances et les compétences requises pour traiter les demandes d'information et les demandes de certificats d'autorisation afin d'assurer le respect du Règlement régionale # 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite confier le traitement des demandes d'information et des demandes de certificats d'autorisation au technicien forestier de la MRC afin d'assurer le respect du Règlement régionale # 2020-01 concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RAYMOND CÔTÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER GILLES PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE NOMMER le technicien forestier de la MRC à titre de personne responsable du traitement des demandes d'information et des demandes de certificats d'autorisation qui lui sont adressées durant la période d'effet de gel, relativement à des travaux d'abattage d'arbres, d'installation de pont temporaire durant la période des travaux forestiers, de construction de fossé de drainage forestier, de construction de chemin forestier;

D'AUTORISER le technicien forestier de la MRC à répondre au nom de la municipalité aux demandes d'informations, durant la période d'effet de gel;

D'AUTORISER le technicien forestier de la MRC à délivrer au nom de la municipalité des certificats d'autorisation durant la période d'effet de gel;

LOISIRS ET CULTURE

2020-06-462 24 FOURNITURE DE 2 MODULES GRIMPEURS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli désire poursuivre la mise à jour de ses parcs par l'ajout de modules de jeu de type grimpeur pour 2 de ses parcs;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrira dans le cadre du projet de Fond de développement du territoire;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron
Appuyé par le conseiller Gilles Perron



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de fourniture de 2 modules grimpeurs à 1000 pattes pour un montant de 16 746.11\$ taxes incluses.

D'affecter cette dépense en partie à la subvention du Fond de développement du territoire et que la partie municipale soit payée à même la réserve financière revenus reportés Fonds Parcs et terrains de jeu et Fond Énergie.

2020-06-463 25 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC WINDSOR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli participe à l'entente intermunicipale relative à certaines activités de loisirs sportif et culturel;

CONSIDÉRANT QUE cette entente venait à échéance le 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Windsor propose de renouveler cette entente pour une durée d'un an soit du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte les conditions du renouvellement;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité

DE renouveler l'entente intermunicipale relative à certaines activités de loisirs sportif et culturel

2020-06-464 26 SOUTIEN FINANCIER À LA COOPÉRATIVE VAL HORIZON

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Val-Horizon a déposé une demande d'aide financière dans le but de soutenir son incubateur bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises de Val-Joli cherchent à valoriser leur travail et leur produit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite soutenir cette initiative;

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité

D'adhérer à titre de membre de soutien Niveau Or pour un montant de 500\$.

AUTRES

27. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2020-06-465 27 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2020-03-393 EN RAISON D'UN CHANGEMENT DE MATRICULE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-03-393 donnait son accord à la MRC du Val-Saint-François pour relancer un projet de travaux en cours d'eau pour la branche 41 Willow tel que demandé par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la résolution faisait mention du propriétaire du matricule 8855-21-0175;

CONSIDÉRANT QUE la résolution réfère au règlement numéro 2018-11 imposant un mode de tarification pour le paiement des dépenses pour les travaux d'aménagement dans la branche 41 du cours d'eau Willow faisait référence à



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

l'article 3.1 aux contribuables intéressés connus sous le numéro de matricule 8855-21-0175;

CONSIDÉRANT QUE le matricule 8855-21-0175 n'existe plus au rôle et a été remplacé par le matricule 8855-21-2442;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli recommande d'adopter un nouveau règlement pour remplacer le règlement 2018-11;

Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution 2020-03-393 qui visait le matricule 8855-21-0175.

28. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tient à huis clos.

29. CORRESPONDANCE

- Demande de M. Donald Hébert pour l'ajout d'un luminaire de rue sur le chemin Marcotte.

2020-06-466

30. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 49. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire

